

[Imputation budgétaire]
[Donnée 2]
[Donnée 3]
[Donnée 4]



Ministère de [...]

Arrêté n° [...]

portant titularisation d'un apprenti en situation de handicap recruté par contrat conclu en application de l'article L. 6227-1 du code du travail

Le [La] ministre [...],

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.2, L.5 et L.131-9 ;

Vu le décret n°2020-530 du 5 mai 2020 modifié fixant pour une période limitée les modalités de titularisation dans un corps ou cadre d'emplois de la fonction publique des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés à l'issue d'un contrat d'apprentissage ;

Vu le [...] ;

(*STATUT PARTICULIER DU CORPS/EF AUQUEL APPARTIENT L'INTÉRESSÉ(E)*)

Vu le contrat d'apprentissage de [M. / Mme] [Nom] [Prénom] du (à saisir) au (à saisir) ;

Vu la demande de titularisation de [M. / Mme] [Nom] [Prénom] ;

Considérant l'entretien de [M. / Mme] [Nom] [Prénom] avec la commission de titularisation ;

Vu l'avis favorable de la commission de titularisation en date du (à saisir) ;

Considérant que [M. / Mme] [Nom] [Prénom] remplit les conditions d'aptitudes requises à la titularisation ;

Considérant que [M. / Mme] [Nom] [Prénom] a obtenu, dans le cadre du contrat d'apprentissage, un diplôme ou titre au moins équivalent à celui requis par le statut particulier du corps d'accueil pour l'accès par concours externe,

Arrêt[e] :

Article 1er : [M. / Mme] [Nom] [Prénom], apprenti[e] bénéficiaire de l'obligation d'emploi est titularisé[e] dans le corps des : [...], au grade de : [...] à compter du [...].
L'intéressé[e] est classé[e] et affecté[e] à la même date dans les conditions suivantes :
- Grade : [...]
- Echelon : [...]
- Ancienneté conservée dans l'échelon : [...]
- Indice brut : [...]
- Indice majoré de carrière : [...]
- Indice majoré de rémunération : [...]
- Affectation administrative : [...]
- Affectation opérationnelle : [...]

Article 2 : L'intéressé[e] dispose d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative, à compter de la notification de la présente décision pour la contester devant la juridiction administrative territorialement compétente.
La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : [Le directeur [La directrice] des ressources humaines du ministère de [...] est chargé[e] de l'exécution du présent arrêté.]

Fait le (...)

Pour le [la] ministre et par délégation :

Pour le directeur [la directrice] des ressources humaines et par délégation :

[Fonction],

[Prénom + NOM]